

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal du 9 mars

Augmentation du « Foncier bâti »

La situation financière au regard de l'exercice 2021 et des prévisions pour 2022 met en évidence l'augmentation de plusieurs postes de dépenses courantes : à l'école (intervenant en arts plastiques, aide aux devoirs...) et à la mairie (ancienneté de la secrétaire). La question posée au Conseil par le maire était de savoir s'il fallait augmenter la taxe sur le foncier bâti pour compenser l'augmentation de ces dépenses.

Au sein du Conseil, un débat contradictoire a mis en évidence les arguments « pour » et « contre ». Tout d'abord, personne n'a pensé réduire les moyens dédiés à l'école et destinés à accompagner l'effort pédagogique des enseignants et l'épanouissement des enfants.

Contre l'augmentation de l'impôt, trois arguments ont été avancés :

1/ ce n'est pas bon le moment car actuellement de nombreuses familles ont de grosses difficultés à faire face à la forte augmentation du coût de la vie ; 2/ notre équipe avait affiché son intention de ne pas augmenter les impôts ; 3/ il serait possible de retarder certains investissements pour l'aménagement du village.

Inversement, l'argument suivant a été soutenu pour justifier une augmentation de l'impôt local : il faut maintenir une bonne capacité de financement des investissements pour l'aménagement du village, et il y a beaucoup à faire (restauration du clocher de l'église, ventilation des locaux scolaires avec analyse du taux de CO2, entretien de toitures, accès PMR de la mairie... sans oublier plusieurs projets tels que multiservice, réaménagement le moment venu des ex-salaisons, passage en LED de l'éclairage public qui permettrait d'élargir la plage horaire de l'éclairage avec une moindre pollution lumineuse, achèvement de l'enfouissement des réseaux aériens, vidéoprotection...)

Selon la règle démocratique, le débat a été conclu par un vote : 9 voix « pour » l'augmentation de 10% du foncier bâti, 2 voix « contre » (Magali BERGE et Audrey COLNAT-RATTIER) et 3 abstentions (Bernard DRUGÉ, Véronique GIRAUD et Francine WLODARCZYK).

NB : la synthèse des éléments budgétaires est publiée sur le site internet de la commune.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>

Ouverture 9h-12h, 14h-16h, sauf mercredi après-midi.
Samedi, sur RDV de 8h à 12h.

Agenda

✓ ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les dimanches 10 et 24 avril 2022.
Les procurations peuvent se faire « en ligne » sur « France connect »

✓ CHANTIER RUE DE LABBEVILLE

Du 4 au 8 avril, le Département refait la route de Labbeville.

✓ DECHETTERIE D'OSNY

Fermeture du 17 au 30 mars /travaux.

✓ VOYAGES SCOLAIRES

- Mt St Michel : du 23 au 25 mars
- Chamonix : du 27 mars au 1er avril

✓ CINÉPACT EN VEXIN

Le 2 avril 20h30, salle Jean Dréville
Un téléfilm de Jean Dréville tourné en 1969 au café de Vallangoujard.

✓ TAILLE DES HAIES

Branchages et haies doivent être taillés à la limite de la propriété.
Surtout lorsque le trottoir est étroit.

Se rencontrer, échanger !

Les réunions par quartiers peuvent aujourd'hui reprendre (aux dates indiquées ci-après). Tous les habitants sont conviés et tout particulièrement les nouveaux Vallangoujardois.

Si vous n'êtes pas disponible à la date indiquée pour votre quartier, venez à une autre date.

Ces réunions sont de très bonnes occasions de se connaître, d'échanger

en petits groupes, de découvrir le regard et les attentes de chacun sur le village et de chercher des réponses...



Un nouvel outil pour communiquer : téléchargez « illiwap » / recherchez « Vallangoujard » / puis choisissez « Mairie », « Foyer rural », « École » et taper « suivre »

RÉUNIONS DE QUARTIERS

En mairie, salle Jean Dréville,

- Mézières : samedi 19 mars 10h00
- Marines, Moulin, Nacelle : mardi 29 mars à 20h15
- Pontoise, mairie, centre : samedi 2 avril à 10h00
- Labbeville, St Omer : mercredi 6 avril à 20h15
- Sausseron, Morteau : samedi 9 avril à 10h00

Clos de l'école : fin prochaine du chantier

Le très gros chantier du Clos comprend plusieurs parties.

- **Des salles pour l'école et le périscolaire** : deux salles de chacune (environ 30 m²) qui seront affectées à la bibliothèque et à l'aide aux devoirs ; deux salles (environ 60 m², dont un bloc toilettes) pour certaines activités scolaires, périscolaires (notamment la garderie périscolaire) ou extrascolaires (pendant les congés scolaires) ; un atelier de poterie (35 m²).
- **Une vaste cour de 600 m²** : cette cour sera tantôt dédiée à l'école (ce qui permettra, par exemple, de séparer les jeux des grands et des petits), tantôt dédiée aux enfants en période périscolaire et tantôt ouverte au public. La cour devrait ainsi devenir une « agora » (espace actuellement absent du paysage urbain de notre village de fond de vallée). Nous y avons installé une estrade couverte qui pourra accueillir des spectacles ou des musiciens.
- **Un espace entre l'école et le Clos** pour y créer sur 300 m² un jardin pédagogique.
- **Six logements de 60 à 100 m² rue du Sausseron**. Six familles viendront ainsi rajeunir la population du village et contribuer à la vitalité de l'école. La taille des logements contribuera (dans le respect de la charte du PNR et du PLU) à recréer une mixité sociale et générationnelle. Ces logements seront locatifs. Les loyers ne seront pas « sociaux », mais au prix du marché pour assurer l'équilibre financier de l'opération.



**La gestion des locations a été confiée à l'Agence
de la Vallée (Nesles-la-vallée) : 01 34 70 89 43**

Les demandes ne sont donc pas à adresser en mairie